



Savary Daniel

Concurrence pour le secteur privé de Groupe E SA et de ses filiales

Cosignataires : 0 Réception au SGC : 16.12.24

Dépôt

La récente chute de l'entreprise ETF, active dans les installations électriques, suscite nombre de réactions, notamment sur le réseau social LinkedIn où beaucoup d'entrepreneurs s'interrogent sur la distorsion de concurrence que pourrait représenter Groupe E SA et ses filiales. Groupe E SA est en effet une entreprise majoritairement aux mains de l'Etat de Fribourg et active dans le même secteur.

Je remercie donc le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. De par sa participation majoritaire dans Groupe E SA, est-il pertinent que l'Etat intervienne indirectement dans les secteurs des installations électriques, de chauffage, de sanitaires et de panneaux solaires - qui ne sont pas des tâches relevant des services publics - en prenant une part significative de ces marchés ?
2. L'entreprise Groupe E SA et ses filiales représente-t-elle une concurrence déloyale pour les acteurs privés actifs dans les mêmes secteurs ?
3. Comment l'Etat peut-il garantir une position neutre et impartiale en étant indirectement en concurrence avec le secteur privé ?
4. Afin d'éviter les éventuelles distorsions de concurrence et les conflits d'intérêts, l'Etat ne devrait-il pas se retirer des activités de Groupe E SA et de ses filiales qui entrent en concurrence avec le secteur privé ? Ou le Groupe E SA ne devrait-il pas se séparer de ses filiales entrant en concurrence avec le secteur privé ?
5. Si oui, l'Etat ne devrait-il pas également agir sur le plan cantonal pour que d'autres collectivités publiques se retirent d'entreprises en concurrence avec le secteur privé, notamment Gruyère Energie SA (GESA), ou pour que ces entreprises se séparent de leurs activités potentiellement problématiques ?